

## COMMUNE DE PORT MORT

### PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Mercredi 12 avril 2023 A 20H30.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 12 avril 2023 à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles AULOY

Présents : M. VUILLAUME Jean-Michel, Mme CHOMIENNE Monique, Mme LUCET Evelyne, Mme AUDREN Ghyslaine, Mme MARTIN Séverine, M. MOREAU Gérard, M. LEMARDELEY Daniel, M. PLE Philippe, M. DELAMOTTE Rodolphe, Mme LACHINE Pascale, M. LESUEUR Michaël.

Absents : Mme WATEL Elise, M. LEHALLEUR François, Mme KERLEROUS Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

1-M. VUILLAUME Jean-Michel est désigné pour remplir cette fonction.

### **2- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2023**

VOTE : Unanimité des conseillers, le procès-verbal est accepté

### **3- REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

M. AULOY Gilles informe ses conseillers qu'il a pris un arrêté de décisions l'autorisant à signer les demandes de subventions auprès des différentes administrations.

VOTE : Unanimité des Conseillers.

### **4- BUDGET**

#### **- Approbation du compte de gestion :**

M. AULOY explique au conseil municipal que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif. Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2022 :

Le Maire donne lecture du compte administratif 2022 qui se présente comme suit :

<b>Compte administratif 2022</b>			
<b>Dépenses de Fonctionnement 2022</b>			résultat de fonctionnement
		Budget voté	Budget réalisé
<i>Opérations réelles</i>			135 369,50
O11	Charges à caractère général	193 891,88	190 971,41
O12	Charges de personnel	366 900,00	279 659,62
65	Autres charges de gestion courante	169 000,00	139 304,45
66	Charges financières	3 510,00	3 507,76
67	Charges exceptionnelles	32 142,64	150,74
68	Dotations aux provisions	947,00	0,00
O14	Atténuation produits	240,00	240,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
O42	Opération d'ordre entre sections	3 975,00	3 975,00
			617 808,98
<b>Recettes de Fonctionnement 2022</b>			
<i>Opérations réelles</i>			
O13	Atténuation des charges	50 000,00	22 952,91
70	Produits des services	30 300,00	30 573,50
73	Impôts et taxes	456 693,00	523 539,00
74	Dotations et participations	136 460,00	137 777,73
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	22 979,03
76	Produits financiers	0,00	3,02
77	Produits exceptionnels	3 567,50	15 353,29
			753 178,48
<b>Dépenses Investissement 2022</b>			
<i>Opérations réelles</i>			résultat d'investissement 63 991,33
O40	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
16	Remboursements emprunts	33 052,83	33 052,83
204	Subventions d'équipements versées	0,00	15 463,47
20	Immobilisations incorporelles	2 600,00	2 592,00
21	Immobilisations corporelles	57 894,44	51 623,76
23	immobilisations en cours	9 539,50	2 318,73
			105 050,79
<b>Recettes Investissement 2022</b>			
<i>Opérations réelles</i>			
10	Dotations fonds divers Réserves	103 472,40	165 067,12
13	Subventions d'investissement		0,00
<i>Opérations d'ordre</i>			
40	Opérations d'ordre entre sections	3 975,00	3 975,00
			169 042,12

M. AULOY a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de Mme CHOMIENNE Monique, ce compte administratif a été voté :  
VOTE : 11 voix « pour »

- **Affectation des résultats 2022 :**

Le compte administratif laisse apparaître le résultat suivant :

**AFFECTATION RESULTAT 2022**

Déficit antérieur Investissement reporté	-63 162,82
Excédent investissement 2022	63 991,33
Excédent investissement 2022 Vieille tour	1 220,77
	<hr/>
	2 049,28

Nouvel excédent Investissement reporté	2 049,28
Restes à réaliser 2022	-12 738,53
Besoin de financement	<hr/>
	-10 689,25

Excédent antérieur fonctionnement reporté	159 952,47
Excédent fonctionnement 2022	135 369,50
Excédent fonctionnement 2022(CCAS+Vieille tour)	11 524,55
	<hr/>
	306 846,52

Le résultat d'investissement reporté des exercices précédents est excédentaire de :	<b>2 049,28</b>
Le besoin de financement de la section d'investissement est égal à :	<b>10 689,25</b>
Le résultat reporté de la section de fonctionnement au compte 002	<b>296 157,27</b>

**5- Vote des taux d'imposition**

Le maire explique au conseil municipal que, vu la conjoncture et l'augmentation des bases locatives, il ne souhaite pas augmenter les taux et propose de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- Taxe foncière bâtie : 40,26%
- Taxe foncière non-bâtie : 43,99%
- Taxe habitation : 9,79%

Vote : Ces taux sont acceptés à l'unanimité.

## 6- Vote du budget primitif 2023 :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023	274 660,99	002	296 157,27
011	218 800,00	42/7788	129,00
012	327 400,00	13	20 000,00
65	148 500,00	70	28 240,00
22	10 000,00	73	509 080,00
042-6811	3 715,20	74	118 628,00
66	3 507,76	75	22 979,00
67	5 000,00		
6817	946,34		
<b>sous total</b>	<b>992 530,29</b>		<b>995 213,27</b>
68	<b>2 682,98</b>		
	<b>995 213,27</b>		<b>995 213,27</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001	0,00	001	2 049,28
Rar	12 738,53	1068	10 689,25
	<b>12 738,53</b>		<b>12 738,53</b>
040	129,00		
1641	40 000,00	040-28	3 715,20
2041	4 987,00	1022	0,00
2131	599 374,00		
2135	18 407,00		
2151	3 864,00		
2152	5 000,00		
2181	4 087,80		0,00
2188	2 527,39	1641	400 000,00
	678 376,19		403 715,20
		21	274 660,99
	<b>691 114,72</b>		<b>691 114,72</b>

VOTE : Avec 12 voix « pour », le budget 2023 est accepté

### **7- Vote des subventions :**

- ALPM : 1 725 €
- Association de chasse : 300 €
- CPN : 500 €
- Comité des fêtes : 2 200 €

Soit un total de 4 725 €

Vote : Subventions acceptés à l'unanimité.

### **8- Renouvellement soutien sponsoring Tom Argentin :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le soutien accordé en 2021 au jeune Tom Argentin, originaire de Port-Mort, sportif de haut-niveau en canoë-kayak de vitesse pour continuer de le soutenir dans la poursuite de sa carrière. Il est proposé au conseil municipal de lui attribuer la somme de 1 000 €.

Vote : Accord à l'unanimité.

### **9- Création de poste :**

M. DELAMOTTE Rodolphe, délégué au personnel, expose au conseil municipal la nécessité de créer un poste supplémentaire pour combler les besoins de la commune pour le ménage des locaux et pour le service cantine. Pour se faire, il propose de modifier le tableau des effectifs afin de supprimer les postes vacants et d'en créer un nouveau en emploi contractuel.

Poste	Avant modifications	Après modifications
Adjoint technique territorial 31/35 ème	1	1
Adjoint administratif territorial 35/35ème	1	1
Adjoint technique territorial 35/35ème	5	5
Adjoint d'animation territorial 20/35ème	1	0
Adjoint administratif territorial 28/35ème	1	1
Adjoint technique contractuel en CDD 35/35ème	0	1
TOTAL	9	9

Vote : Avec 12 voix « pour », le conseil municipal donne son accord.

La séance a été levée à 21h40.

